

M

Maalstede. *Sijmoen van der Maelstede*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand : d'hermine à la fasce et au sautoir brochant ; écusson en cœur plain, au chef plain. L. : *S' Symois de Malstede milit'* (Chartes des ducs de Brabant).

Mabeert, voir **Serstevens**.

Madoets, voir **Melsbroeck**, Suppl.

Maenhout. *Pieter Mennot* déclare tenir, de *Edele ende wijse Joncker Reynault van Brederode* (Brederode), *heere van Leghem* (Ledeghem), *Roleghem* (Rolleghem), *Capelle van den Roleghemschen* (Rolleghem-Cappelle), in *Ijpre* (Ypres), *van Heimsrode* (Heimsrode) *ende vander Merre*, par l'intermédiaire de la seigneurie d'*Erbrugge* (Eertbrugge), à Waereghem, un fief à Waereghem, 1508, le 16 mai ; tient du même (qualifié *schiltcnape*), par le même intermédiaire, un fief illec, 1509 (n. st.), le 12 mars : deux roses en chef et une étoile en pointe. L. : *S Pieter Manoet* (Fiefs, Nos 2137, 2136).

Un acte de 1502, le 12 avril (après Pâques cite : *Walraven, heere tot Brederode, tot Vianen* (Vianen), seigneur de Ledeghem, etc., tuteur de Marguerite van Borssele, sa femme, laquelle tient, d'Engelbert de Clèves, comte de Nevers, seigneur d'Ingelmunster, etc., un fief, à Waereghem (Ibid., N° 9561) (voir **Heijlinc**).

Maere, voir **Zaman**.

Maertins, voir **Muuls**, Suppl.

Maes (*Henricus dictus*), *presbiter*, 1333 : trois aigles ; au chef chargé de trois croissants. L. : *✠ S . . . ci Mae . . .* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

— (*Nicholaus*), frère dudit, 1333 : trois aigles (sans le chef). L. : *S Nicolai Maes* (Ibid.).

Les deux dits frères donnent à la chapellenie de Saint-Nicolas, en l'église Saint-Nicolas, à *Bireliet* (Bierliet), fondée, jadis, par *Nicholaus dictus Buuc*, des terres dans la paroisse d'*IJzendike* (IJzendijke), 1333, in *die beatorum Symonis et Jude apostolorum*.

— (*Johannes*), prêtre, chapelain en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, 1442, le 5 juin (voir **Stockelpot**), 1442 : une bécaille de Saint-Antoine. L. : *S' Iohannis pbri* (G., c, 49, l. 3) (voir **Steenland**).

MAESVORT, voir **MAISFORT**.

Maeter, voir **Wijts**.

Maeterlinck. *Pieter Materlinc*, bailli du comte d'Oettinghen, seigneur *van der Hameijden, van Rebaeys, van Wijlem, van Condeit ende van zijnder heerlicheide ende hove van Ronsse* (Renaix), etc., 1494 : trois louches. S. senestre : un animal accroupi. L. : *S Pietre Materlinc* (Arch. communales de Renaix).

Magherman, voir **Meldert**.

Magnus (*Walterus dictus*), échevin de Bruxelles, 1437-8 (n. st.) : le sceau décrit T. II, p. 405, mais comme C. : une tête cerclée et col d'homme barbu (et non un buste barbu, turbanné) (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Mahi, voir **Constant**, Suppl.

Mailen. *Jehan de Maillhen*, seigneur foncier de Godinne, lieutenant du maire de la seigneurie de Bioul, 1556 : écartelé ; au 1^{er}, trois peignes à cheval ; les trois autres quartiers frustes. L. : . . . *an en* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Taije, Woelmont**).

Mailly, voir **Bois-Seigneur-Isaac**, Suppl.

Mainsent, voir **Mavisent**, Suppl.

Maire, voir **Hanon**, Suppl.

Mayssere[e]l, voir **Mascherel**.

Mac-Neny, voir **Neny**.

Malaert, voir **Bette**, Suppl.

Malaise, voir **Upigny**.

Malberg, voir **Saarbrücken**.

MALBROUC, voir **Patin**.

Maldeghem (Eugène, comte de), seigneur de Steenhuffel, etc., fin du xvii^e siècle : une croix, accompagnée de douze merlettes, rangées en orle. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons, alternant de deux trèfles, formés, chacun, de trois perles. S. : deux lions. L. : *S' Erogenii comitis de Maldeghem dom de Steenhuffel et Diepenstein* (Matrice en possession de M. Jean van Malderghem, archiviste de la ville de Bruxelles) (voir **Halewijn**, Suppl.).

Malderen. *Johannes de Malre* reçoit, devant les échevins de Bruxelles, de *Johannes dictus Roussiaul van der Beken* et de sa femme, Elisabeth, un domi-

stadium, avec maison, *prope leprosos, in vico dicto Veren Belens straetken* (ruelle de dame Isabelle), 1344, *sabbato post dominicam qua cantatur Invo-vit* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Malderen. *Johannes dictus de Maldere* cède, devant les échevins de Bruxelles, un *domistadium*, avec maison, *in vico dicto Bellemans streetken, inter bona Elizabet dicte Bellemans et bona Arnoldi dicti de Duijsche*, moyennant un cens à lui payer, 1352, le 27 octobre (Ibid., c. 11).

— (Gérard van), habitant à Malines, reçoit, du duc Philippe de Bourgogne, etc., des lettres de sauvegarde, sur sa déclaration *dat hij hem beducht voor enijge persone die hem crancken ende bij onrecht overlast doen zolden willen soe hij des warachtige presumptie heeft*, Bruxelles, le 24 mai 1462 (A. G. B., Chartes de l'Audience, c. 12).

Male (Guillaume van den) (voir **Autrijve**), 1450 : trois étoiles (Fiefs, N° 1597).

Male, voir **Valeriola**; **Autrijve**, Suppl.

Malet, voir **Nouvelles**, **Tellier**.

Malherbe, voir **Roer[e]**.

Malins, voir **Urbaen**.

Malcote. Alexandre van *Malcot*, échevin de Tirlemont, 1647 : un lion (non couronné). C. : un lion issant. L. : .. *Alexan van Malcot scha.* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers) (voir **Schrieck**).

Malowetz, voir **Türck**.

Malsen, voir **Rossum**.

Man. Les échevins de Lennick-Saint-Quentin, 1780, 2 : un chevron, accompagné de trois têtes de more. Cq. couronné. C. : un lion issant. S. : deux léopards lionnés, tenant, chacun, une bannière, la 1^{re}, de l'écu, la 2^{de}, fruste. Sans L. (A. G. B., Office fiscal de Brabant, reg. 340, *passim*, 341).

MANBEENEN, voir **Salm**.

MANCHICOURT, voir **Codt**, Suppl.

Manderscheid. *Hanss Wilhelm von Manderscheidt und Catharina von Manderscheidt, geboren von Bentzerath, Mitherren zu Volckerdingen* (elle signe : *Catreina von Bentzerath*), donnent une quittance, 1625 : une fasce vivrée. C. : un lion assis. L. fruste (sceau plaqué, papier, hostie) (M. Jules Vannérus) (voir **Rheineck**, **Salm**, **Virneburg**; **BIVELS**, **Isenburg**, Suppl.).

Manne, voir **Man**.

Marbais, voir **Royer**, **Tour**, **Woelmont**; **Denis**, Suppl.

Marchant, voir **Hanon**, Suppl.

Marchiennes, voir **Roche**.

MARCHINES, voir **Schat**.

Marette, voir **Constant**, Suppl.

Marggraff, voir **Tengnagell**, Suppl.

Mari[e]voorde, voir **Doncker**, **Ecluse**, Suppl.

Mark, voir **Rubempré**, **Sayn**, **Zuijlen**; **Arenberg**, **Sarter**, Suppl.

MARKE, voir **Hendricourt**, Suppl.

Marccke (Louis van), prêtre, déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château de Deijnze, un fief *up Deinsch cautere ende up den brouck*, à savoir la moitié de quatre mesures, avec rente, bailli (qui emprunte des échevins comtals de « *Peteghem-bautes* ») et divers droits seigneuriaux, 1553, le 25 mai; tuteur d'*Ijdropkin* Oste, fils d'*Ijdrop*, qui tient un fief *illec* (rente, bailli, etc.), 1588, le 19 juillet : un lion à la queue fourchée. C. : deux jambes, armées et éperonnées, les pieds en haut. L. : .. *Lovvys van Maerke* (Fiefs, N°s 9270, 9272) (voir **Lummen**, Suppl.).

Markt, voir **Munkart**.

Marlière, voir **Obert**.

Marnix, voir **Spinola**.

Marselaer. Adrien van *Marsselaer*, échevin de Bruxelles, 1475 : une bande de cinq losanges; au lambel brochant. C. : deux cornes de bœuf. L. : *Masel* ... (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 11, A. G. B.).

— (Gilles-Frédéric van), seigneur d'Opdorp, etc., échevin de Bruxelles, 1639 : écartelé; aux 1^{er} et 4^{es}, une bande de cinq losanges; aux 2^{es} et 3^{es}, un fascé de cinq pièces, les 1^{re}, 3^e et 5^e chargées, chacune, de quatre flanchis (**Bernage**). Cq. couronné. C. : deux cornes de bœuf. S. : un lévrier, bouclé, colleté, et un griffon. L. : *S Aegidii Fr* *rsel* ... (Ibid., c. 4106) (voir **Steenland**, **Wijcht**).

Marselis, } voir **Saarbrücken**.
Marsile, }

Marscalx, voir **Udekem**.

MARSQUEL, T. II, p. 431, = **Maresquel**.

Martens (Gaspard) déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château de Deijnze, un fief à *Peteghem*. 1514 (n. st.), le 10 février : une fasce, accompagnée de trois merlettes, rangées en chef, et de trois (2, 1) roses, à six feuilles, en pointe. S. senestre : un lion accroupi. L. : *Martens* (Fiefs, N° 9310).



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

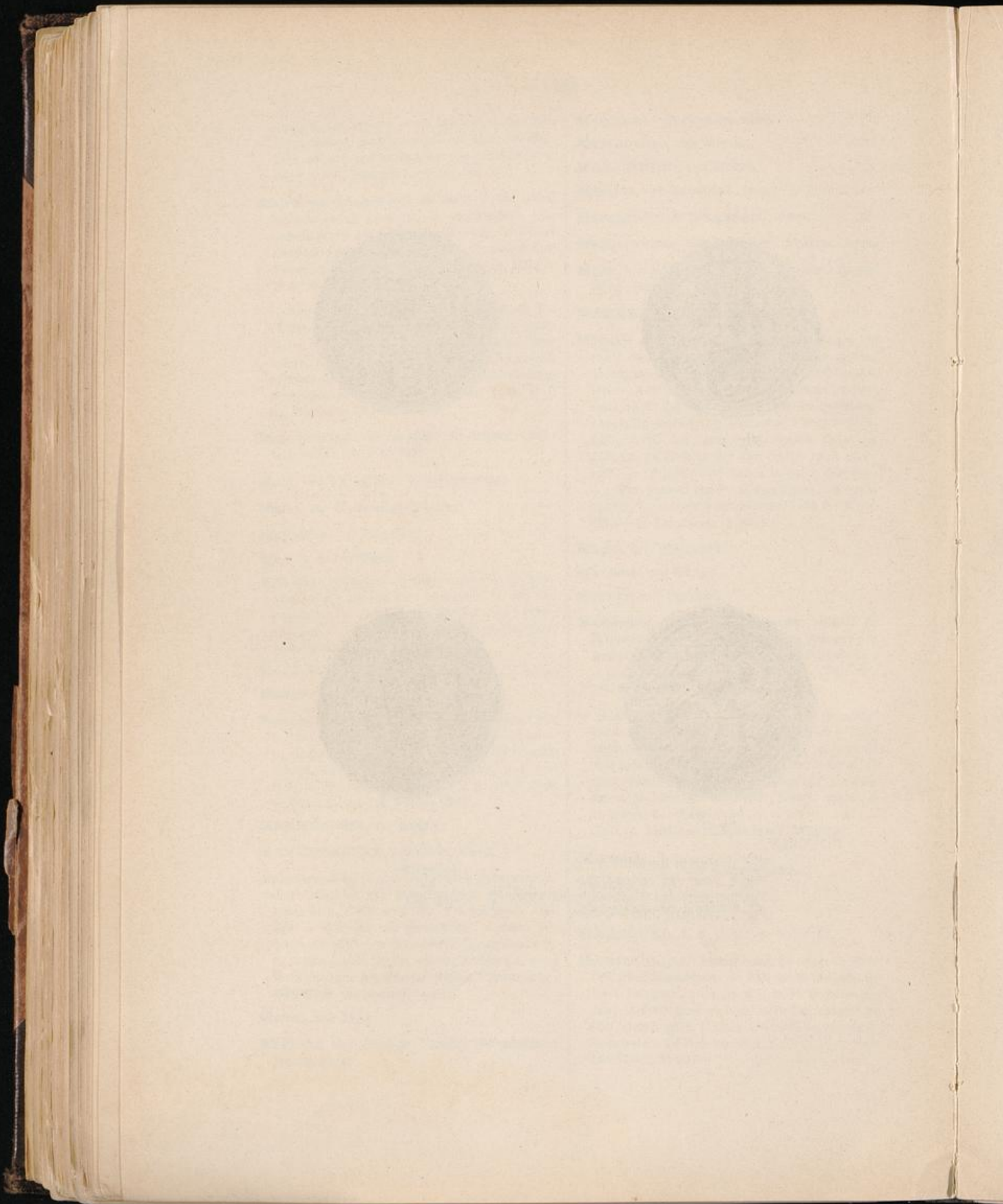


Fig. 4.

Pl. CCXLV.

Fig. 1. Martin Roelants (1591),
 Fig. 2. Jean van Loven (1591),
 Fig. 3. Henri van Wachtendonck (1592),
 Fig. 4. Gaspard Charles (1599),

}
 échevins
 de
 Malines.



Martin, voir **Sweerts**.

Martho, voir **Hanon**, Suppl.

Masbourg, voir **Wal**.

Maschereel, voir **Schoonvorst**.

Masny, voir **Renesse**.

Massemene. Noble dame Isabelle, dame de *Masminne*, et Gérard, son fils, 1290 (n. st.), le 9 janvier; la mère : dans le champ du sceau, ogival, dame debout, accostée de deux écus : A, un lion (**Massemene**); B, trois lions (**Gavere**). L. : *Ile de Gavre domine de Mam* Dans le champ du contre-scel : un lion. L. : *S' S' domine de Masmine* (Arch. de l'Etat, à Anvers, **Pitzembourg**).

Scellée, avec elle, entre autres, *Rasse de Gavere*.

- Noble dame Isabelle, dame de *Masminis*, et sire Gérard, seigneur de *Larre*, scellent un jugement arbitral au sujet de dîmes à *Masminis*, 1296, le 23 juin : il ne reste, de ces deux sceaux, qu'un fragment du premier, où l'on ne voit qu'un lion (Ibid.).

Nous devons les renseignements qui précèdent sur Isabelle à M. Jules Vannérus, archiviste-adjoint des Archives de l'Etat, à Anvers.

- *Jhan van Massemene*, chevalier, et *Gheraert van Massemene*, écuyer, scellent, parmi les nobles de la Flandre, le traité de leur comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre; Jean : un lion (couronné?). L. : *S' Iohannes d. Masmine miles* (!) (Chartes des ducs de Brabant).

- Gérard, ci-dessus, 1339 : un lion, l'épaulée chargée d'une fleur de lis. L. : *S Gherard . van . . ssemene* (Ibid.).

- *Margrete, joufrouwe van Massemene*, femme d'André, seigneur de *Mastaing* et d'Hérimetz (voir **Mastaing**), 1431 : parti; au 1^{er}, une fasce, surmontée d'une trangle vivrée; au 2^d, un lion (sans brisure perceptible). T. : un ange. L. : *S Margher . te do* *Mastain* (Fiefs, (N° 3043)).

- *Loonis van Massemene, sciltcnape*, déclare au haut-bailli de Courtrai, Pierre Loeurs (Lours), tenir, de *Edelen ende weerden heere mijnen heere Joorijs van Scoorisse* (Escornaix), *ruddre, heere van Muelenbeke* (Meulebeke), *Nieuwerkerke* (Nieuwerkerken), etc., et de sa femme, Isabelle *van der Douve* (de la Douve), par l'intermédiaire de leur seigneurie et château (*borch*) de *Muelenbeke*, la seigneurie dite *ten Scothouke* (dans le même acte : *Stochouke*), consistant en une rente sur des biens à Ingelmunster, Hulst, Bavichove, etc., avec bailli, sept échevins, divers droits seigneuriaux et dix arrière-fiefs, 1502, le 1^{er} avril (après Pâques) : un lion (sans brisure perceptible). C. : un poisson, engoulant le casque

(fort endommagé) (Fiefs, N° 1693) (voir **Redelghem, Trazegnies; Audenhove, Enghien**, Suppl.).

Un aveu du 20 avril 1502 a trait à un fief mouvant de *Jonckheer (!) Leunis van Massemene, van zijnen hove te Schouthoucke, inde prochie van Maghelein* (Machelen) (Ibid., N° 1774).

Mastaing. *Andries, heere van Massteijn ende van Herijmeies* (Hérimetz), mari de *Margrete, joufrouwe van Massemene* (Massemene), qui tient, du Perron d'Alost, un fief *binnen onsen heerscepe van Emelverdeghe* (Hemelverdeghe), avec moyenne et basse justices, une rente, bailli, sept échevins, etc., 1431, le 12 novembre; tient, en la même qualité, un fief à Lierde-Sainte-Marie, même date : une fasce, surmontée d'une trangle vivrée. C. : un panache de plumes d'autruche, soutenant . . . le tout issant d'une cuve, chargée d'une trangle vivrée. L. : *Seel Andrieu seigneur de Mastain* (Fiefs, N°s 3043, 3038) (voir **Melun; LEIJNS, Overbeke**, Suppl.).

Matheus, voir **Serjacops**.

MATLAER (Methler?). *Wolter Stecke*, inféodant des alleux à Thierry, comte de Clèves fait sceller : *myn maghe Frederic ende Willam van Mattelar* (et *Mattalar*), 1338, *des dinsdaechs nae sente Ambrosius daghe*; Frédéric : une fasce vivrée. L. : ★ *S' Freder . . de Matlar* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 491).

- *Willem*, ci-dessus, 1338 : même écu, brisé en chef à dextre d'une étoile. L. : ✠ *S' Wilhelmi de Matlar armigeri* (Ibid.).

Maubus (Ferdinand de), chevalier, seigneur de Schoondorp, *Dourles*, etc., déclare tenir, du comte de Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief, de 2 bonniers de marais (*mersch*), dit *de Hoijmersch*, à *Deerlijk*, acheté de damoiseau Jean Cabeliau, et aboutissant, à l'est, au marais de François Gellinck (au génitif : *Gellincx*), 1619, le 19 janvier : un lion; au franc-quartier (non brochant) chargé d'une bande de quatre losanges. Cq. couronné. C. fruste. L. : *S Ferdinand* (empreinte sur papier, posé sur cire, appendu) (Fiefs).

Maugon, voir **POPPLE**, Suppl.

Maulde (Olivier de), écuyer, bailli et châtelain de la baronnie de Leuze, 1518 : une bande frettée, accompagnée à senestre d'une étoile à cinq rais (rose?). Cq. couronné. C. : un cerf issant. L. : *S Olivier de Maulde* (Comte Thierry de Limburg-Stirum) (voir **Auxy, Haveskerque**, Suppl.).

- (Jean de), homme de fief de ladite baronnie, 1518 : diapré à la bande frettée. L. : *S Iehan de Maulde* (Ibid.).

Maulde (Sire Jean de), chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame, à Condé, homme de fief de ladite baronnie, 1518 : une branche de rosier, la rose en chef à senestre, à la bande frettée brochante. L. : *Seel sire Ian de Maulde* (Ibid.).

— **Jan van Maude, heere van Fremont** (Fermont), déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief éclissé de la seigneurie de Lichtervelde, par achat fait, devant les hommes de fief de Bruges, le 28 avril 1628, de Judith van *Haveskercke* (Haverskerque), dame de Lichtervelde, douairière de damoiseau Guillaume van *Maude*, seigneur de *Mansaert* (Mansart), fief consistant en diverses parties de terres, marais et bois, 1628, le 27 mai (il signe : *Joan van Maulde*) : une bande frettée, accompagnée à senestre d'une ... (coquille?). Cq. couronné (?). C. : une tête et col de cerf. Sans L. (cachet, sur papier, posé sur cire, appendu) (Fiefs, N° 8323).

Mavisent, T. II, p. 440, mauvaise leçon pour Main-sent, famille qui posséda la seigneurie de Montignies-sur-Roc.

Maxenzele. Pierre van *Masenzele*, tenancier juré du chapitre d'Anderlecht, 1481 : une bande onnée, chargée en chef d'un croissant (annelet?). L. : *Peter ele* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.).

— **Petrus de Mazenzele**, receveur de la ville de Bruxelles, 1482, le 20 novembre : une bande onnée, chargée en chef d'un croissant, posé dans le sens de la bande. L. : *Pi ... van Macsenle* (!) (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— Pierre van *Masenzele*, tenancier du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1485 : une bande onnée (plein). L. : *..... van Masse . ele* (Etabl. relig., Chartreux, c. 12, A. G. B.) (voir **Vilain, Vlaest**).

Medem, voir **Miedem**.

Maxhereiz, voir **POPPLE**, Suppl.

Meerbeek, voir **Zennen, Woelmont**.

Meer[en], Merre. Josse van der *Merre*, homme de fief de Comines (voir *Loonis*), 1419 (n. st.) : une fasce et un bâton brochant, accompagnés d'une étoile en chef à senestre. S. senestre : une aigle. L. : *..... van der Merre* [...] (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

— Les échevins de *Meere* (Meire?), 1442, 56 : dans le champ du sceau, formant rose gothique, un lion, accosté d'un oiseau à dextre, en pointe, et d'une étoile à senestre, en chef ; au filet brochant sur le lion. L. : *✠ S' scabinorum de Mere* (Arch. de l'Etat, à Gand, Riches-Claires).

— Gilles van der *Meere*, fils de feu Jean, déclare tenir,

du comte Flandre, par l'intermédiaire du château d'Harlebeke, un fief s'étendant dans les paroisses de Sweveghem, *Mauden* (Moen) et *Sendenijs* (Saint-Genois), avec rentes, un bailli, et divers droits féodaux (*tol, vont, boete ... , ghoet van bastaerden*), etc., 1436, le 8 juin : trois feuilles de nénuphar. C. cassé ; on voit le bas de deux tiges (jambes?). L. : *..... n der Meeren* (Fiefs, N° 9919).

Meer[en], Merre. *Johannes, filius quondam Elegasti dicti van der Meeren*, échevin de Bruxelles, 1489, le 8 octobre (deux actes) : trois croisettes recroisetées ; au chef chargé de trois pals. C. : un vol. L. : *S Iohis de Mera* (Cambre).

— **Coenraert van der Meeren**, même qualité, 1516 (n. st.) : même écu. L. : *S Coenraets va der Meeren* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 1).

— Georges van der *Meere* déclare tenir, du bourg de Furnes, comme mari de Marguerite van *Wedergrate*, fille de sire Roland, trois fiefs à Lampernisse, à Avecapelle et à Bulscamp, 1502, le 20 octobre : écu très cassé ; on ne voit qu'une feuille de nénuphar en chef à senestre. C. : deux jambes humaines, les pieds en haut. L. : *. Iocris va* (Fiefs, N° 518).

— Gilles van der *Meere*, homme servant et tuteur de damoiseau Guillaume van der *Zijpe* (fils du damoiseau Jean), qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, un fief, à Heusden, de 7-8 bonniers, avec juridictions et 7 arrière-fiefs, ledit fief ayant nom *thof ende heerlicheide ten Durpe*, 1584, le 1^{er} décembre : trois feuilles de nénuphar. C. : deux bottes, à revers, éperonnées, les pieds en haut (Fiefs, N° 2991).

— Gilles van der *Meere*, chevalier, seigneur d'Aspere et Sijnghem, déclare tenir, dudit Vieux-Bourg, le fief dit *den grooten Hoortseme*, à Heusden, 1645, le 1^{er} juillet ; le même, qualifié, encore, seigneur van der *Hoijen*, etc., tient, dudit Vieux-Bourg, un fief, à Afsne, consistant en rentes sur des terres mouvant de ce fief, ensemble 22 bonniers, et un arrière-fief de 6 bonniers, *dewelcke zekeren tijdt van jaeren verdonckert gheveest heeft ende als noch ter kennisse niet comen en is*, 1645, le 1^{er} juillet : trois feuilles de nénuphar. C. : deux bottes, à revers, éperonnées, les pieds en haut. L. : *S Gilles van der Meere* (Fiefs, Nos 3000, 2242).

— Guillaume van der *Meere*, chanoine de la cathédrale Saint-Bavon, à Gand, tuteur de Gilles, fils de sire Gilles van den *Meere*, seigneur d'Aspere, Sijnghem, etc., déclare que son pupille tient, dudit Vieux-Bourg, les deux fiefs ci-dessus, 1652, le 16 mai ; dit sceller de son propre sceau, mais se sert de celui d'un autre (mais qui n'est pas de la même matrice que le sceau de Gilles, 1645) : mêmes

écu et C. L. : *S Gilles van der Meere* (Fiefs, Nos 2243, 3002).

Meer[en], Merre. Guillaume van der Meere, fils de sire Gilles, seigneur d'Aspere, Sijngem, Iseghem, etc., fait dénombrement de la seigneurie de *ten Dorpe*, à Heusden, dont les 7 arrière-fiefs sont tenus, entre autres, par sire Adrien van Raveschot, chevalier, damoiselle Françoise d'Arande, veuve de Francisco d'Anthoneda, damoiselle Gertrude de Gruutere, fille de Jean, douairière de damoiseau Philippe van Cromberghe, etc., 1660, le 4 janvier; fait dénombrement du fief du *grooten Hoortseme*, de Heusden, hérité de feu damoiseau Gilles van der Meere, seigneur des trois dits lieux, son frère, 1661, le 22 janvier : mêmes écu et C. L. fruste (empreinte, sur papier, posé sur cire, appendue) (Fiefs, Nos 3004, 3005) (voir *Nieuwenhove*, *Wesemael*).

Meersen, voir *Römer Lamberts*.

Meert, voir *Meersman*.

Meersch, voir *Spot*.

MEERWIJC, voir *Baerl*, Suppl.

Meerte. *Willem Meerts*, tenancier de la duchesse de Brabant, 1374, le 16 décembre; dit sceller de son propre sceau : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, plain, au chef échiqueté; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis. L. : *S Iohannis dei Merte* (Fonds de Loquenghien, c. 3, A. G. B.).

— (Jean) possède un bien sur le ruisseau Schaerbeek, à Bruxelles, 1414, le 15 décembre : même sceau (!) (*Cambre*) (voir *Noot*, *Stalle*).

Meetkerke. Gauthier van *Metkerke* déclare tenir, du bourg de Bruges, à Ramsappelle, 1421 (n. st.), le 12 mars : deux épées, passées en sautoir, la pointe en bas, accompagnées au point du chef d'un croissant, Cq. couronné. C. : une tête et col de ... (licorne ?). S. : deux léopards lionnés. L. : *Wo* (Fiefs, N° 780).

— Henri van *Metkerke* et Antoine van den *Vagheviere*, tuteurs de *Hannekin* de Broukere (fils de Jean), qui tient, dudit bourg, un fief de 32 mesures et 3 arrière-fiefs, à Leflinghe et à Steene, 1421 (v. st.), le 24 avril : même écu, mais sans le croissant. Cq. couronné. C. : une tête et col de licorne. L. : *Henric va* (Fiefs).

— Henri van *Meedkerke* déclare tenir, dudit bourg, un fief de 22 mesures (aboutissant à celui des enfants d'Olivier van Straten), à Jabbeke, 1430, le 13 août; déclare tenir, dudit bourg, un fief à Meetkerke, même date : mêmes écu (plein) et C. L. : *S Henrici de Meetkerke* (Fiefs, Nos 8241, 8443) (voir *Mette-neije*, *Vaghevuur*; *Baert*, *Bailleul*, Suppl.).

Meeus, voir *Meus*, Suppl.

Meeuwen, voir *Feltz*, Suppl.

Meganck, voir *Walsche*.

Megen, voir *Balct*, Suppl.

Meijere, voir *Strinck*.

MEYGIN, voir *Schoenecken*.

MEYNGEN (*Nobilis vir dominus Johannes de*), miles, qualifié : *patruus noster*, par *Johannes*, *dominus de Hamberg* (Hombourg), armiger, qui est investi d'une rente, par l'archevêque de Trèves, et qui le fait sceller : *quia proprio careo sigillo*, 1326, le 22 janvier : le haut de l'écu est cassé; on voit deux chevrons. L. : *Iehan van de M* (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach) (voir *WASSELNHEIM*).

Meingher, voir *Aertrijcké*, Suppl.

Meynevelder. Acte scellé mit dem ingesigel hern *Dyderichs Meynevelders*, témoin, 1330 (voir *Eltz*), 1330 : de ..., au chef de ..., au lion brochant. L. : *S' Deder* *ci Mein[e]* (!) (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach) (voir *Pfaffen-dorf*).

Her Rikart Mynvelder, homme de l'« évêque » de Cologne, porte, d'après *GELRE* : d'argent au lion de gueules. Casque d'or. C. : une tête et col de cygne de gueules, terminés en volet, entre un vol gris.

Meire, voir *Meer*, Suppl.

Meysembourg. *Welter*, herre zu *Meysinburch*, scelle un arbitrage entre *edelen luden hern Jacob*, herre zu *Münclier*, und hern *Welter*, herre zu *Clerve* (Clervaux), 1349, *ipsa die beatorum Symonis et Jude apostolorum*; scelle un acte, 1362, *in crastino purificationis beate Marie* : plain; au chef chargé de trois oiseaux. L. : *S dni Walteri de Meisenb* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir *Brandenbourg*, *Bruggen*, *Clervaux*, Suppl.).

Meyss (Thierry), échevin de Luxembourg, 1647 : une fasce, accompagnée en chef de deux oiseaux et en pointe d'un rencontre de bœuf, accosté au haut de deux étoiles. L'écu surmonté du millésime : 1646. L. : *Diderich Meys* [sc ...] *zu Lu* .. (Arch. de la Cathédrale, à Luxembourg).

MELAENE, voir *Wulfberg*.

Meldert (*Ihwain* et *Jhan* van), chevaliers, excellent, parmi les nobles du Brabant, le traité de leur duc avec le comte de Flandre, à Gand, 1339, le 3 décembre; *Ihwain* : plain; au chef d'hermine, chargé de trois pals. C. : une tête et col de more. L. : *S Ywani de Mildert militis* (Chartes des ducs de Brabant).

Meldert. *Jhan*, ci-dessus, 1339 : même écu, brisé d'un bâton. L. : ✠ *S lo...nes* (!) de *Meldert militis* (Ibid.).

— (Guillaume van), échevin de Léau, 1367 : un lion. L. : *S Gril...mi de Meldert s le* (Cure de Léau, à Léau).

— Jean van *Meldart*, tenancier du monastère de la Cambre, 1601, le 3 avril : de ... à l'écusson plain et à la bande brochante, chargée de trois maillets. L. : *eld...aert* (Cambre) (voir **Picquigny, Schat, Smet, Winghe**).

MELIJN (*Woutre, heere van*), chevalier, scelle, parmi les nobles du Brabant, le traité de son duc avec le comte de Flandre, à Gand, 1339, le 3 décembre : de vair à trois pals et au lambel brochant. C. : un chapeau pyramidal, garni de deux boules. L. : ... *Watier de M[el]ing chevalier* (Chartes des ducs de Brabant).

Melle (Vincent van) (fils de Jean), tuteur de *Pierkin van Melle* (fils de Josse), qui tient, du Vieux-Bourg, à Gand, une part d'une dime à Loo-Christij, 1530, le 29 juillet : trois aigles éployées, accompagnées en cœur d'une coquille. C. : un vol. L. : *va* (Fiefs, N° 3036) (voir **Tronchiennes**).

Le seigneur de MELLE : d'or à quatre chevron, le premier coupé, tout de queue, et crye : Courtraeysen! Courtraeysen l'ancien baron! (CORN. GALLIARD, *L'Anche Noblesse de la Contée de Flandres*).

Mellet, voir **Laval**, Suppl.

Melsbroeck. *Willelmus de Meltbroech*, échevin de Vilvorde, 1301, *in festo beati Remigij* : un lambel à cinq pendants. L. : ✠ *S' Willi de Me* (Cambre).

— Les échevins du banc et seigneurie de Melsbroeck et Penthy (les échevins qui assistent à l'acte sont : Henri Madoets et Henri van Hamme), 1600, le 12 octobre : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine au lion et à la bordure engrêlée (**Locquenghien**); aux 2^e et 3^e, plain, au chef chargé de quatre losanges, aboutés, mouvants de tous les bords. A dextre de l'écu, un chiffre 1, à senestre cassé, au-dessus de l'écu : 92. L. : *S* *broeck et de Pcel*. (Cambre).

— Les échevins de dame Eléonore-Caroline van der Linden, douairière de sire Jean de Locquenghien, sergent-major de la ville de Bruxelles, baronne de Melsbroeck, dans le banc de cette baronnie, 1698 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, d'hermine au lion (**Locquenghien**); aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois merlettes (**Gracht**). Sur le tout : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, un fascé (de six pièces) (**Joigny de Pamele**). Deux casques. C. : 1^o, une tête et col d'oiseau, à long bec, entre un vol; 2^o, une aigle issante. T. : deux hommes

sauvages, appuyant leur massue sur l'épaule. Bannières, la 1^{re} écartelée de Locquenghien et de Gracht; la 2^{de} fruste (aux armes de l'écusson en cœur?). L. : *Sigillum scabinor... de Melsbro...* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 6).

Melun, T. II, p. 459, dans l'acte de 1348, il faut lire, au lieu de : *Apustruel* (*Axustruel*), *Bellay* : *Monstruel Bellay* = Montreuil-Bellay (voir **Druon, Mignault, Orschelaere**, Suppl.).

Mengersruijt, voir **Moere**, Suppl.

Mengiaert (Guillaume), bourgmestre d'Anvers, 1443 (n. st.), le 16 mars : deux bustes humains, nus, de face, en chef, et une étoile en pointe. T. : un ange. L. : *S' Willem Mengiaert* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

Mennen (Jean), écuyer, homme de fief de la duchesse de Brabant, 1369, le 2 juin, à Bruxelles : plain; au chef échiqueté; au lambel brochant sur le champ. Cq. couronné. C. : une tête et col d'aigle d'hermine. L. : *Sigil Iohannis dicti Mennen* (Namur, N° 1001) (voir **Schrijnmakers**).

Mennot, voir **Maenhout**.

Mensdorff. *Jehans de Menstorf*, échevin de Luxembourg, 1348 : dans le champ du sceau, un cerf passant. L. : ... *Iohannes de Men. so...* (Arch. de l'Etat, à Metz, Seigneurie de Clervaux) (voir **MEUSTOIRFF**, T. II, 476; c'est bien de Mensdorff, et non de Mörsdorf, ou Moesdorf, qu'il s'agit (voir **Boulay**, Suppl.)).

Menten (Jean), échevin de Mielen (voir **Lexhy**), 1499; sans qualificatif, il scelle un acte de quelques religieux de Saint-Trond, 1500 : écartelé; au 1^{er}, une lettre « V »; au 2^d, « G »; au 3^e, un « f »; au 4^e, un « S ». Sur l'écartelure, un « m », ou « u » brochante en cœur. L. : *S Ian Minten* (Abb. de Saint-Trond, c. 9 et 11) (voir **Pitteurs, Putte**).

Mercatoris, voir **Serarnts, Vannérus**.

Merchtem, voir **Pipenpoij; Clutinc**, Suppl.

Merode (*Dryess van*), *here zu Vrankenbergh* (Frankenberg), *vaydt* (voué) *des stoels...* *Boirtscheit*, 1407; 1420 (non chevalier) (voir **Chorus**); *Dries vanme Roide*, *ritter, herre zo Franckenberg*, *voigt de Burtscheid*, 1424; *Driess vanme Roide*, *ritter, herre zu Franckenberg*, *vagit*, 1426 : quatorze besants, ou tourteaux. L. : *S Dries van Merode* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N°s 209, 222, 3, 9, 231) (voir **Sainte-Aldegonde, Servaes, Sgreven, Thiennes, Trazegnies, Waha. Wickrath; Argenteau, Berlaimont**, Suppl.).

Les meubles sont placés : 4, 4, 3, 2, 1.

Merre, voir **Meer[en]**, Suppl.



Fig. 1.



Fig. 2.



Fig. 3.

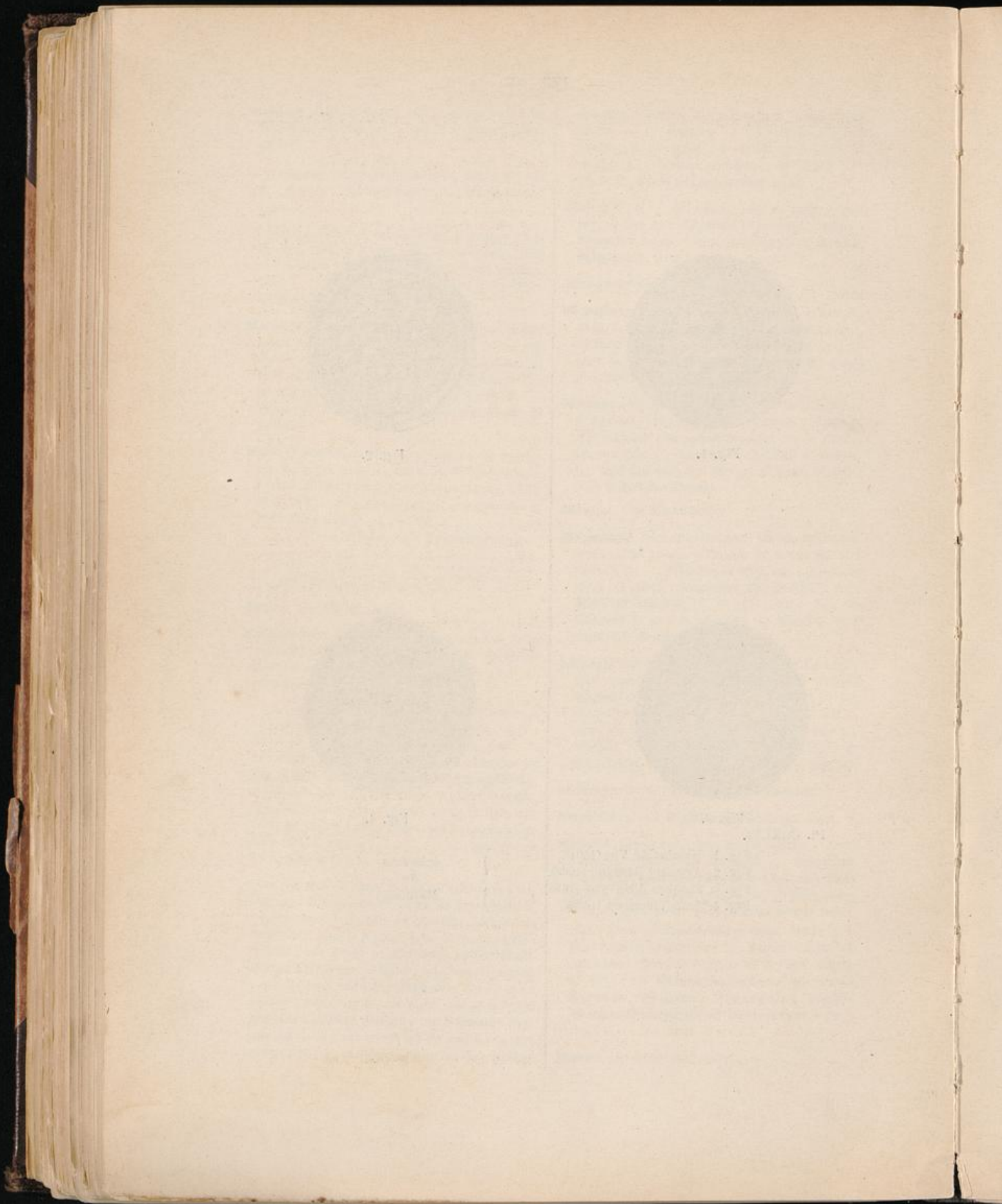


Fig. 4.

Pl. CCXLVI.

Fig. 1. Nicolas de Vos (1604),
Fig. 2. Arnould Kerman (1608),
Fig. 3. Jacques d'Hovyne (1628),
Fig. 4. Jean Vlemincx (1632),

}
échevins
de
Malines.



Merselis, voir **Saarbrücken**.

Mersch, voir **Milburg**. T. II, p. 480. Jean, sire de *Mileberch* et de *Marey* = Mersch; voir *Die Geschichte der Pfarrei und Herrschaft Mersch*, par MAJERUS, édité par Jacob Grob, Pfarrer von Bivingen (Luxembourg, 1900) (voir **Boulay**, Suppl.).

Mertzig, voir **Sierck**.

Merwede, voir **Polanen**.

MERWEKE (Philippe van), échevin de Saint-Trond (et non de la cour de tenanciers), 1425 : trois pals retraites en chef. C. : une tête et col d'aigle (ou plus vraisemblablement, de dragon). L. :
.... *Mice[ka] sc. trv* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

Compléter et rectifier, en conséquence, l'article T. II, p. 473.

Merxem, voir **Quaderebbe**.

Mesdach (Philippe), fils de Barthélemy, déclare tenir, du château de Courtrai et de la cour de Thielt, un fief à *Zeveren ende daer ontrent*, dit *theerscip ten Bussche*, comprenant 10 1/2 bonniers, une rente sur des biens à *Deijnze, Aerseele, Vijnckt*, etc., bailli, lieutenant, 7 échevins, dime, trois hommages, divers droits seigneuriaux (*tol, vont, bastaerde ende stragiers goeden, die boete* ...), etc., 1502, le 5 avril (après Pâques) : trois molettes d'épée, à six rais. L. : *lips* (Fiefs, N° 2200) (voir **Snaauwaert**).

MESCAVE, voir **Hemricourt**, Suppl.

Mesmakere (Guillaume de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1454, 7, 8, 69 : un lion, au lambel brochant. L. : *S Wilhelmi Smesmakers* (Etabl. relig., Chartreux près de Bruxelles, c. 4106, A. G. B.) (voir **Winckele**).

Messines. Jean van *Messem* déclare tenir, du bourg de Bruges, un bien à Bruges, 1421 (v. st.), le 22 avril : un chevron, accompagné de trois croissants. C. cassé. T. dextre : un personnage. L. :
... *nis* (Fiefs, N° 7702) (voir **Tack**; **Flandre**, **Luu**, Suppl.).

MESTAVE, voir **Hemricourt**, Suppl.

METERNE, voir **Wijts**.

Metteneije (Antoine) (fils de Pierre), seigneur de Marcke, remet au haut-bailli de Courtrai, Pierre *Loers* (Lours), aveu d'un fief dit *igoet ten Paricke* à *Wijngene*, comprenant bailli, deux échevins, etc., et d'un autre fief, relevant de la cour d'*Odeghem*, appartenant à sire Jacques de Luxembourg, chevalier, seigneur de Fiennes, 1502, le 9 avril (après Pâques) : un chevron, chargé d'une fleur de lis et accompagné de trois tours. L. : ... *nthony*

.... (Fiefs, N° 9566) (voir **Stovere**, **Vlienderbeke**, **Velde**, **Vos**; **Boodt**, Suppl.).

Metten Schachte, voir **Wesemael**.

Metternich (W.-H. von), seigneur de Bourscheid, adhère Jean Barthels, de la *Barthels Vogteij*, à *Weldtscheidt*, devenue vacante et échue au seigneur (ledit l'avait reçue du feu père de Metternich, mais sans lettres patentes), 1649, le 8 février, à Bourscheid : trois coquilles. C. : un cygne démembré, accosté des lettres : WH-VM. Sans autre L. (cachet en cire rouge) (M. J. Vannérus) (voir **Wolf**; **Eltz**, Suppl.).

Meus (*Henricus*), échevin de *Yscha superiori* (*Overijssche*), 1345 : trois fers de lance. L. : *† S' Heinric Mees* (*Cambre*).

Meulebeke, voir **Bonin**, Suppl.

Mignault. Les échevins de *Meijgnault*, 1607 : parti ; au 1^{er}, sept (3, 3, 1) besants, ou tourteaux ; au chef ... (fruste ; plain ? il semble y avoir à dextre une étoile) (**Melun**) ; au 2^d, écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois clefs (**Rolin**) ; aux 2^e et 3^e, trois (2, 1) fleurs de lis et une bande, chargée de trois étoiles, brochante. L. : ... *el e* ... *inal de M* ... *lt* (Mons, *Varia*).

L'acte mentionne les héritiers de feu madame la marquise de Roubaix, dame d'Aymeries, seigneurs fonciers en *Meignault*.

Micault, voir **Steenhuffel**.

Milburg, voir **Sayn**; **Gymnich**, **Mersch**, Suppl.

Millart, voir **Surice**.

Mynvelder, voir **Meynevelder**.

MIRABEEL (*Symoen van*), *heere van Pereweiz*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre : dans un ovale, sans écu, un léopard assis sur une terrasse. L. : *S Flandrie revicardi per commnem [d] m ordinati* (Chartes des ducs de Brabant).

Mirlaer, voir **UDENHEM**; **Lieventhal**, Suppl.

Miroul, voir **Pret**.

Moeijensoen[s], voir **Serjacops**.

Moelaerts, voir **Schat**.

Moeleman, voir **Winckele**.

Moelnere, voir **Volmeerbeke**.

Moelenpas, voir **Schat**.

Moelwije, voir **Serjacops**, Suppl.

Moenins, voir **Aertrijcke**, Suppl.

Moere. *Goessin van den Moure*, chevalier, et, *Jhan van den Moure*, écuyer, excellent, parmi les nobles de la Flandre, le traité de leur comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre; le premier : plain; au chef plain, chargé à dextre d'un écusson au chevron, ledit écusson chargé d'un lambel, brochant sur le chevron. L. : *S Ghosin vade Moere* (Chartes des ducs de Brabant).

— *Jhan*, ci-dessus, 1339 : même écu, mais sans le lambel. C. : un arbre, issant d'une sorte de nid, entre deux têtes de dragon, affrontées, au col allongés, recourbés. L. : *S' Iohis* (Ibid.).

— (Jacques van den), tuteur de Liévin van *Secleers* (fils de Jean), qui tient, de damoiseau Jean van *Meijngheersfruijt* (Mengersruijt), fils de sire Josse, un fief à *Baersele* (Basel), 1527, le 3 décembre; et, de Jean Houman, un autre fief *illec*, même jour : coupé; au 1^{er}, plain, chargé à dextre d'un écusson fruste; au 2^d, plain. C. : une tête et col de more (non tortillée), issant d'une cuve. S. : deux griffons. L. : *p uan de Moere f Roelât* (Fiefs, Nos 6261-62).

Moerkerke. *Lonis van Mourkerke*, écuyer, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, à Gand, 1339, le 3 décembre : un sautoir, chargé de cinq coquilles. L. : ... *Lonis v. n* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Mooregem**, Suppl.).

— Jean van *Moerkerke*, fils d'Olivier, déclare tenir, du bourg de Bruges, deux rentes sur des biens à *Leflinghe*, 1315, le 8 juin : diapré, plain; au franc-quartier senestre au sautoir, chargé de cinq coquilles. Cq. couronné. C. : deux grèves. S. : deux lions. L. : *S Ian van Moerkerke* (Fiefs, N° 8289).

Moers, voir **Steenweg**; **Alpen**, Suppl.

Moersdorf, voir **Gymnich**, Suppl.

Moerzeke. *Gheraerd van Mourzeke*, chevalier, scelle, parmi les nobles de la Flandre, le traité de son comte avec le duc de Brabant, 1339, le 3 décembre, à Gand : une fasce et un sautoir brochant (chargé en cœur? un peu fruste). L. : *S' Ger . . . rt de Mov* (Chartes des ducs de Brabant).

Moersele, voir **Schat**.

Moeskeroens, voir **Luu**, Suppl.

MOFF[E]RANT, voir **Monferrant**.

Mohier. *Jan. Colaert Mohieus soen* *icas* reçoit, de la duchesse de Brabant, un acompte sur 700 florins de Hollande, 13... : sceaun décrit T. II, p. 489. L. : *Sigillvm Iehan* (!) *Mohier* (Chartes des ducs de Brabant, N° 5963).

Compléter et rectifier, en conséquence, la note du T. II.

Moyland. Placer à ce nom l'article **Mouland**, T. II, p. 527, la famille en question étant originaire non de Mouland, province de Liège, mais de Moyland, autrefois duché de Clèves, actuellement Province Rhénane, arrondissement de Dusseldorf (voir **BARON VAN SPAEN**, *De Heeren van Amstel*, et **CHEV. CAM. DE BORMAN**, *Echevins de Liège*, I, p. 310).

MOYRMENSNEYT, voir **KEYYARDE**, Suppl.

Mockenborgh, voir **Broers**, Suppl.

Mol (*Radulphus*) *junior*, échevin de Bruxelles, 1302 : cinq losanges, aboutés et accolés en croix, cantonnés de huit billettes, deux (1, 1) dans chaque canton (!); au lambel à quatre pendants, brochant sur les quatre billettes du chef. L. : *✠ S' R . . vlf di Talpe* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 11, et *Cambre*).

— (Thierry de), tenancier juré du chapitre de Saint-Pierre, à Anderlecht, 1464, le 26 avril (v. st.) : cinq losanges, rangés en croix, cantonnés de quatre petites boules. L. : *✠* *Mol* (Etabl. relig., Chartreux, près de Bruxelles, c. 4106).

— (Thierry de), même qualité, 1467 (n. st.), 68 : cinq losanges, dont les trois en pal aboutés, et un semé de billettes. C. : une tête barbue, ceinte d'un chapel de roses. L. : *S Dieric de Mol* (Ibid., c. 9, 4107).

— *Zuster Margrete tsmols*, abbesse de la Cambre, près de Bruxelles, 1474, le 24 avril (v. st.) : dans le champ du sceaun, ogival, un personnage (cassé), debout; au bas, un écu à cinq losanges, rangés en croix, les deux des flancs couchés, cantonnés de douze billettes. T. : un ange (très cassé) (*Cambre*).

— (*Henricus dictus de*), receveur de la ville de Bruxelles, 1482, le 20 novembre : cinq losanges, rangés en croix, accompagnés au 1^{er} canton d'une billette. C. : un buste barbu. L. : *S Henrijk de Mol* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3) (voir **Schat**, **Winckele**; **Emont**, **Cru[ij]p[e]-lant[s]**, Suppl.).

Moldere, voir **Rombouts**, **Stockman**; **Lathem**, **Mussche**, Suppl.

Molen, voir **Spierinc**.

Mo[e]lepas, voir **Dens**, Suppl.

Momalle, voir **Argenteau**, Suppl.

Momfels (Gisbert), écoutète, à Berlingen, de la cour censale de l'église Saint-Barthélemy, à Liège, 1493 : de vair à la fasce, chargée de trois merlettes. L. : . . . *Gh . . . brech Momf . . .* (Abb. de Saint-Trond, c. 9).

MOMOR, voir **Hangest**, Suppl.

Monement (Mörnter). *Wicker van Monement* (voir **Hulhuizen**), 1353 : une fasce, surmontée de trois besants, ou tourteaux. L. : ✠ *S' Vicker d Monemet milit* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 278) (voir **ROENE**, **ROENNE**; **Eyll**, **Hulhuizen**, Suppl.).

Le personnage dont le sceau est reproduit à la Pl. CLXXXVIII, fig. 4, est un Eyll (voir T. I, p. 416, et Suppl. T. IV, p. 434).

Monestey, voir **Luu**, Suppl.

Monferrant. *Abraen van Moffrant*, écoutète du banc de Gelinden, 1470 : un lion. C. : une touffe de plumes (joncs?) ou une gerbe. S. : deux griffons. L. : *S an Mofferant* (Abb. de Saint-Trond, c. 10).

— *Willem van Mofferant*, tenancier de la cour de tenanciers, à Bas-Heers, appartenant à Jean Reijners (voir **Sprolant**), 1475 : son sceau est tombé (Arch. de l'Etat, à Hasselt, *Varia*).

MONGUES, voir **Warsberg**.

Monix (Jean), échevin de Bois-le-Duc, 1440 (v. st.), le 7 avril : même écu que *Jacobus Monic*, T. II, p. 503. L. : *S' Iohannis Monix scabi in Buscoduc* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

— *Martinus Monic*, même qualité, 1467 : même écu (la merlette fruste), brisé au flanc dextre d'une étoile. L. : *S Ma od* (Bruxelles).

Mons (*Godfridus de*), échevin de Bruxelles, 1298 : cinq coquilles, rangées en croix. L. : ✠ . . . *odefrei de Mons* (!) (*Cambre*) (voir **Leeuw**, Suppl.).

Wilhelmus de Mons, filius quondam Willelmi de Mons, propriétaire d'une moitié, et Wilhelmus et Johannes de Mons, eius filii, quos habuit a quondam domicella Margareta de Famelleureux (Familleureux), dicta van Geldenaken (Jodoligne), sua dudum uxore, propriétaires de l'autre moitié, transportent, devant les échevins de Bruxelles, des prairies à l'abbaye de la Cambre, 1470 (n. st.), le 11 avril (Cambre).

Mont (Louis du), bailli de Quevaucamp, homme de la seigneurie de Chimay, 1362, le 16 juillet, à Mons : un chevron, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'une rose. T. senestre : un homme sauvage, tenant sa massue de la main gauche, en fasce. L. : *S Loys de Mont* (Mons, *Varia*) (voir **Herbéviller**, **Cronenburg**, Suppl.).

Cette seigneurie appartient à Philippe, seigneur de Croy, duc d'Aerschot, prince de Chimay, comte de Beaumont, de Senighem, seigneur de la terre d'Avesnes, Lillers, Saint-Venant, Wallers, Quevaucamp, Halluin, Comines, chevalier de la Toison d'or.

Montenaeken, voir **Coels**, Suppl.

Montmédy. *La fealtéit de Montmaidey* fait appendre, à un acte du duc de Luxembourg, le seel dou tabellion de Montmaidey, 1366, le 4 août : parti ; au 1^{er}, un burelé (**Looz**) ; au 2^d, deux poissons adossés, accompagnés de trois croisettes (simples),

1 au point du chef, 2 aux flancs. L'écu surmonté d'un château. L. : *Seiel de la p e Monmaidey* (Luxembourg, c. IV, l. 66, N° 9).

Montmorency (*Artus van*), seigneur de Croisilles, homme servant de noble damoiselle Marguerite van *Stavelles* (Stavele), dame d'Iseghem, Emelghem, douairière de Ressegem, tutrice de damoiseau Maximilien *Villain* (Vilain), seigneur de Ressegem, Sint-Janssteen, déclare que celui-ci tient, du Perron d'Alost, la vouerie de Wichelen et de Cherscamp, avec juridictions, 1348, le 21 septembre : une croix, chargée en cœur d'un besant, ou tourteau, accompagnée de . . . alérions, 4 au 1^{er} canton, 3 au 2^d, les deux autres cantons frustes ; au filet brochant en barre et au lambel (à . . . pendants) surbrochant. Cq. couronné. C : une tête et col de chien braque. L. : *d Mo . . mor . nci* (Fiefs, N° 3160) (voir **Vaernewijck**, **Vilain** ; **Laval**, Suppl.).

Montpellier, voir **Hanon**, Suppl.

Moor, voir **Vos**.

Mooregem. *Vran[c]ke van Moergem* déclare tenir, du bourg de Bruges, deux fiefs, l'un et l'autre de 15 mesures, au métier d'Oostburg, paroisse *van der Nieuer kerke* (et *Nieuwerkerke*), le premier — aboutissant, entre autres, aux *aeldinghers* de sire Gilles van *Schingen* (Schengen) — avec 1 arrière-fief, l'autre avec 10, 1432, le 19 novembre ; *Vrancke van Morighem* tient, dudit bourg, un fief de 4 mesures, à Heille, métier d'Oostkerke, 1439, le 20 septembre : un sautoir, chargé de cinq coquilles, accompagné en chef d'une étoile. S. senestre : un griffon accroupi, tenant, du bec, la lanière de l'écu. L. : *S Vranke v Moerghe* (Fiefs, Nos 8518, 8520, 8211).

Le seigneur de MEERRECHEN : d'argent au sautoir de queue, chargé de cinq coquilles d'or, et erge : Moerkerke (Moerkerke)! (COEN. GALLIARD, *L'Anchiène Noblesse de la Contée de Flandres*.)

Moorslede, voir **Halewijn**, Suppl.

Moravie, voir **Autel**, Suppl.

Moreels, voir **Varssenaere**.

Moreau (Nicolas), homme de fief du Hainaut, 1632, à Ath : un chevron, accompagné de trois têtes de more (non tortillées). S. senestre : un lion. L. : *Nicolas* (Comte Thierry de Limburg-Stirum).

Moreel, voir **Robijn**.

Morel (Séverin), homme de fief du comté de Berlaumont, 1701 : une tête et col de bœuf. C. cassé (M. Alex. Stuckens, château de Ter-Linden).

Morlot, voir **Brandwijk**, Suppl.

Mörnter, voir **Monement**, T. II, p. 502, et Suppl.

Mortagne. *Anthonis van Mortaingen, gheseyt van Pottelles* (Potelle), seigneur d'Eecke, avec haute, moyenne et basse juridictions, 10 arrière-fiefs, tenus par Josse Pascaris, Guillaume van der Zijpe, fils de Roland, Chrétien van den Walle, Jean Serssanders, Philippe Cabeillau, etc., 1521, le 8 juin : une croix. Cq. couronné. C. : deux pieds de cerf (fort endommagé) (Fiefs, N° 2635) (voir **Sersanders, Zijpe, Walle; Potelle**, Suppl.).

Antoine de Mortagne est appelé : *filius Anthonii*.

MORTEAUE (*Pierre de le*), homme de fief du roi nostre Sire, a cause de sa prevoste de Poillevache (Poilvache), scelle un acte de Claude de Ville Enfaigne (Villenfagne), lieutenant de Thierry de Corioule, écuyer, prévôt des châteaux, terre et seigneurie de Poilvache, 1566, le 14 mai : deux briquets (fusils de la Toison d'or), adossés, les poignées tournées vers les bords de l'écu, accompagnés de trois étoiles à cinq rais, mal ordonnées. L. : S *Pierre dele Morteau* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— Maître Pierre de la *Morteauce*, licencié en droits, échevin de la haute cour du Feix, 1621, le 30 juin : une croix engrêlée, accompagnée au 1^{er} canton d'une tête et col d'aigle, au 2^e canton d'une étoile à cinq rais ; le bas de l'écu est cassé. C. : une tête et col d'aigle. L. : *rre de la Morteau*. (Ibid.).

Mortgat, voir **Burlet**, Suppl.

Mortier, T. II, p. 522. J.-B.-F. Dumortier de la Potterie, 1787, s'est servi du cachet d'un de ses ascendants, Cazier de la Potterie.

Mosen, voir **Assche; Cassaert**, Suppl.

Moscron, voir **Moscron**, Suppl.

Mosselmans, voir **Serjacops**.

Mot, voir **Royer**.

Motte, voir **Stoppelaere, Straten**.

Mouland. Placer l'article du T. II, p. 527, à **Moyland** (voir à ce nom, Suppl.).

Moulin, voir **Leene**, Suppl.

Moscron. Jean *Moscron* (sans particule) déclare tenir, du bourg de Bruges, la maison dite *ten Ketelkinne*, à Bruges, in *de Vlaminstrate*, 1515, le 21 juin ; scelle comme homme servant d'un feudataire dudit bourg et pour son frère, Pierre *Moscron*, qui tient dudit bourg, un fief à Zuijkerkerke et Nieuwmunster, 1515, le 16 juin : un chevron, chargé de trois roses et accompagné de trois trèfles. S. senestre : un griffon. L. : S *Ian de Moucron* (Fiefs, Nos 7823-4, 9064).

Le seigneur de MOSCROEN : de gueulle, à la fesse d'argent, et crye : Louwaeyn, Louwaeng! (CORN. GAILLIARD, *L'Anchienne Noblesse de la Contée de Flandres*.)

MUCHEY, voir **Creeft**, Suppl.

Muelen, voir **Spierinc**.

Muelenaere, voir **Veltganck**.

Muers (*Jacop*), *heere van den leene hier na volghende* (il s'agit, dans cet acte, de la vente d'une rente sur des biens à Gaesbeek, près de Bruxelles ; il fait sceller par *Heinrick Lockorst* (voir **Lokhorst**), *Gherem Ruebe, Zegher van Lathem* et *Gilles van den Paragate*, qui se disent *mannen van den leene ons liefs ende gheminds leen heeren Jacop Muers*, 1445, le 16 juin : parti ; au 1^{er}, un lion (l'épaulé chargée d'une coquille ?) ; au 2^d, coupé ; a, trois annelets ; b, un sautoir engrêlé, chargé d'un écusson un peu fruste (au lion ?). L. : ✠ *Jacop Mue* (A. G. B., Fonds de Locquenghien, c. 3).

La rente est due : *te Gaesbeke te minen huijsse* (voir **Schimmelpennino**).

Muet, voir **Gaverelles**, Suppl.

Muijtinx, voir **Pruyssen**.

Mulaerd (*Rasse*), feudataire du pays de Waes (voir **Schoutheete**), 1383, le 1^{er} mai (Fiefs, N° 7497).

Mule, voir **Comines**, Suppl.

Mullem, voir **Vos** (1420).

Müllenark. *Cono de Molenarke, dominus de Frenze* (Frenz), *miles*, donne quittance à l'abbaye de Burtscheid, 1324, in *vigelia ascensionis* ; *Cono de Molenarke, dominus de Frenze, miles*, déclare, *constante matrimonio inter me et Rykardem, natam nobilis viri quondam domini Wilhelmi, domini de Frenze, de libero consensu eiusdem*, avoir vendu à l'abbaye de Burtscheid l'alleu : *curtem meam cum domicilijs apud Overmercene (Obermerz) in comitatu juliacensi sita*, 1324, *die beati Laurencij martiris* : parti ; au 1^{er}, un lion et un semé de billettes (**Frenz**) ; au 2^d, une fasces. L. : ✠ S' *Cononis dni de Vrenzen militis* (Dusseldorf, Abb. de Burtscheid, N° 137) (voir **Frens**, lisez **Frenz**) (voir **Schoonvorst**).

MUNCLIER, voir **Meynevelder**, Suppl.

Munte, voir **Vagevuer**.

Muntere, voir **Winghe**.

Murcken, voir **Raville**.

Musaert, voir **Wouters**.

Musie, voir **Hanneron**.

Mussche. *Elizabeth dicta Joes, filia quondam Judoci dicti de Moldere, et Laurentius dictus Mussche, maritus eius*, et consorts cèdent une rente, 1361, le 13 décembre (G., c. 2, N° 337).

Mussche. *Margareta dictus Muschs, filia quondam Johannis dicti Mussche*, donne, devant les échevins de Bruxelles, une rente, pour la chapellenie des Saints-Pierre-et-Christophe, dans l'hôpital desdits saints, sis in loco dicto truijsbroec (Ruijsbroeck), *ad et supra vineam unam ... retro nemus dictum Nuvenbosch*, 1398, le 3 septembre (G., c. 3, N° 473).

Mutse, voir **Walcourt**.

Muuls (Pierre), fils de Corneille, déclare tenir, du bourg de Bruges, un fief, à Breedene, au métier de *sheer Woutermans*, avec 6 hommages, tenus par Nicolas Reijfins, Pierre van Aertrijke, Jacques, fils de Jacques Maertins, etc. (parmi les tenants et aboutissants : Antoine van den Berghe, Antoine dauxy, etc.), 1313, le 27 juin : un trèfle. L. : . Pie-
... vrl (!) (Fiefs, N° 7637).

N

Nadons, T. III, p. 9, comp. les armes de Guillaume Nadons avec celles de Ladoen, Lad[d]uijns.

Naeijer, voir **Verhaeghe**.

Naen, voir **Winghe**.

Namur, voir **Soiron**, **Woelmont**.

Nassau, voir **Bierbeek**, Suppl.

Navagne. *Goffar[t] de Naivaelhe* (Naivailhe, Naivailhe, Naivaengne), échevin de la haute justice de Hollogne-sur-Geer, 1328, 33, 6, 49; tenancier du chapitre de Saint-Aubain, à Namur, dans la cour de Hollogne-sur-Geer, 1339 : un lion couronné, à la queue fourchée, accompagné au flanc dextre d'une rose. L. : *S Goffar de Na* (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

Navarre, voir **Rohan**.

Naveau. *Jehan Navea*, échevin de la haute cour de Darion, 1360 : un lion et un étrier, accostés; au chef chargé de trois navets. C. : un navet. L. : *vea de* ... (Arch. de l'Etat, à Hasselt, Seigneurie de Heers).

— *Jam[e]sin Navea*, 1366, 71; *Jehan Navea*, 1379, échevin de la haute cour de Hollogne-sur-Geer : un lion et un étrier, accostés, accompagnés au point du chef d'un macle; le tout sous une divise, surmontée de trois navets. C. : un navet. L. : *S Iohan Navea de* ... (Ibid.).

— *Johan Navea*, maire et échevin de la cour de Boelhe, 1383 : champ cassé; au chef chargé de trois navets. C. : un navet. L. : . *I. han Na* (Ibid.).

— *Henri Naveaux*, échevin de Tirlemont, 1643 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois coqs; aux 2^e et 3^e, deux fascés, surmontées d'un lambel. C. : un coq. L. : *S Henrici Naveavlæ scab thenen* (Ibid.).

Nellot, voir **Roose**.

DE RAADT, t. IV

Nepveu (Jacques le), homme de fief de la Salle de Lille, 1399 (n. st.), le 13 mars : un fretté; au franc-quartier chargé d'un lion. T. : un ange. L'écu accosté de deux léopards assis, adossés. L. : ✠ *S Iake* ... *le Nevev* (Arch. de l'Etat, à Gand, Seigneurie de Comines).

Nerad, voir **Wolshoffer**.

Nettelin, voir **Sloc**.

Neufchâteau, voir **Tripotels**; **Argenteau**, **Hoen**, Suppl.

Voir le sceau du banc de justice de Neufchâteau-lez-Visé, aux armes du comte de Hoen, Pl. CCXX, fig. 2.

Neve (Corneille de), mari de damoiselle Marguerite Rauwels, fille de Thierry, qui tient, elle, de la cour de Vracene, par succession de feu Jeanne Verdonck (fille de Jean et de Jeanne Hauwe, dont la mère était Marie Rauwels, fille de Thierry), un fief de 7 bonniers, à Vracene, constituant, en partie, des arrière-fiefs, 1390, le 28 mai : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, un poisson en bande; aux 2^e et 3^e, d'hermine à la fasce. C. : un pelican essorant, issant, sans sa pitié (Fiefs, N° 7303).

— (Corneille de), fils de damoiseau Pierre, déclare tenir, de la cour de Waes, un fief à Waesmunster, 1619, en mars. Son père, Pierre, scelle pour lui : un poisson en bande, accompagné en chef à senestre d'une étoile. C. fruste; on voit le pelican. L. : *de Neve* (Ibid., N° 7432) (voir **Steenland**).

Nevele, voir **Vaernewijck**; **Faille**, Suppl.

Nyenhus (Henri) (sans particule) (voir **Rade**), 1339 : une fasce de vair entre deux burelles, la 1^{re} sommée de deux chevrons entrelacés. L. : ★ *S Henrici de Ni. enhus* (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 312).

Nieulant (Antoine), fils de damoiseau Antoine, déclare, comme mari de damoiselle Françoise van